


 FMC

FRASER MILNER CASGRAIN s.r.l.

GREFFE

03 JUL. 2003

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

PAR TÉLÉCOPIEUR

 Stéphane W. Miron
 (514) 878-8857
 stephane.miron@fmc-law.com
 Dossier 511026-000001

Le 3 juillet 2003

 Le Secrétaire
 RÉGIE DE L'ÉNERGIE
 Tour de la Bourse
 800, place Victoria, Bureau 255
 Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3515-2003 - Demande de participation à l'audience publique relative à la demande de non-divulgence de certains renseignements

Madame/Monsieur,

Conformément à la décision procédurale de la Régie de l'énergie D-2003-128, nous vous transmettons, au nom de TransCanada Energy Ltd. (« TCE »), cette demande d'intervention pour participer à l'audience publique relativement à la demande de non-divulgence de certains renseignements et informations confidentielles à être tenu le 7 juillet 2003 dans le dossier mentionné en rubrique.

Le 20 juin 2003, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), a déposé une requête afin de faire approuver, entre autres, le contrat d'approvisionnement entre le Distributeur et TCE conformément à l'article 74 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas où la conclusion d'un contrat d'approvisionnement par le Distributeur d'électricité requiert l'approbation de la Régie de l'énergie* (2002) (la « Requête »).

Dans le cadre de cette Requête, suite notamment à la demande de TCE, le Distributeur requiert que la divulgation, la publication et la diffusion de certains renseignements soient interdites, notamment :

- a) les formules de prix de l'électricité et la valeur de chacune des composantes de la formule de prix pour la puissance pour chacune des années contractuelles (article 16 et annexe VI du contrat d'approvisionnement);
- b) la prime que le Distributeur devra payer à TCE suite à l'exercice d'une option de report et l'impact sur le prix de l'électricité prévu à l'article 16 du contrat (annexe II du contrat d'approvisionnement).

The logo consists of the letters 'FMC' in a white, bold, sans-serif font, centered within a solid black square.

FRASER MILNER CASGRAIN

Page 2

Tel qu'il appert au paragraphe 27 de la Requête ainsi que de la lettre produite comme pièce HQD-1, document 3.1 à son soutien, TCE invoque les motifs suivants au soutien de sa demande de traitement confidentiel de ces informations :

- ces dispositions contiennent des informations qui ont été clairement identifiées dans sa soumission comme étant confidentielles;
- elles contiennent des renseignements financiers et commerciaux de nature confidentielle traités habituellement de façon confidentielle par l'entreprise;
- ces renseignements financiers et commerciaux font paraître la stratégie de développement de projets par l'entreprise et ses structures de prix;
- la divulgation de ces informations risquerait vraisemblablement de causer une perte à TCE, de procurer un avantage appréciable à ses concurrents et de nuire de façon substantielle à sa compétitivité.

Par la présente, TCE demande l'autorisation d'intervenir dans le dossier R-3515-2003 afin de participer activement à l'audience sur la non-divulgation et faire la preuve des motifs justifiant la non-divulgation des documents, notamment par le témoignage de M. Finn Greflund, ing. Nous prévoyons que la preuve et la plaidoirie de TCE sera d'une durée d'environ 1 heure.

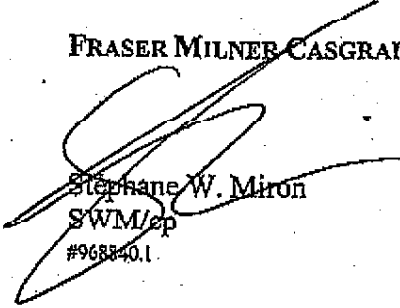
TCE apprécierait que toute communication avec elle en rapport avec le présent dossier soit acheminé au procureur soussigné aux coordonnées suivantes :

Me Stéphane W. Miron
FRASER MILNER CASGRAIN S.R.L.
1, Place Ville-Marie, Bureau 3900
Montréal QC H3B 4M7
Tél. : (514) 878-8857
Télc. : (514) 866-2241
Courriel : stephane.miron@fmc.law.com

Une copie de cette lettre a été transmise au Distributeur.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FRASER MILNER CASGRAIN S.R.L.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Miron', is written over the typed name and contact information.

Stéphane W. Miron
SWM/ep
#968840.1